



# Les 5 bonnes raisons de faire classer ma location



51 rue des Nouettes  
85180 Les Sables d'Olonne  
02 51 23 86 75



PIVETEAU Mathilde 06 08 25 92 34  
CREPEAU Coline 06 73 23 55 39



contact@adequat-vendee.fr  
www.adequat-vendee.fr



Propriétaire d'un meublé de tourisme

# Envie de décrocher les étoiles ?

Boostez la valeur de votre location avec un classement étoilé reconnu en France et à l'étranger !

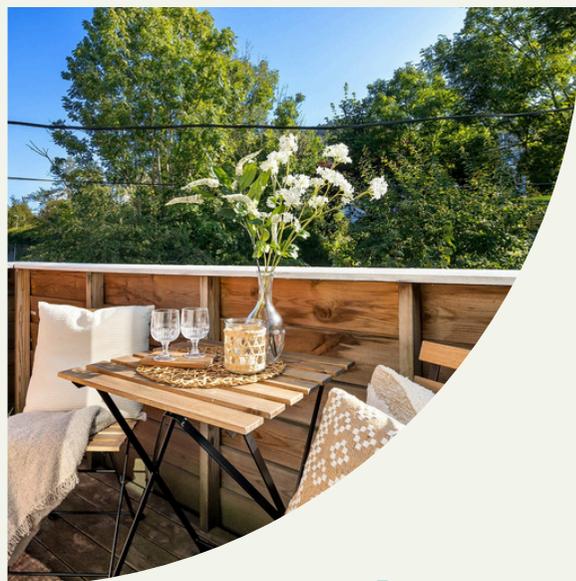


# Meublés de tourisme ?

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage **exclusif** du locataire, que vous proposez à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

**Classé ou non**, le meublé doit faire l'objet d'une déclaration en mairie (résidence secondaire).

Code Tourisme Art D324.1



## TARIFS

Studio	<b>170 € TTC</b>	<b>34 € / an</b>
2 pièces	<b>190 € TTC</b>	<b>38 € / an</b>
3 pièces	<b>210 € TTC</b>	<b>42 € / an</b>
4 pièces	<b>230 € TTC</b>	<b>46 € / an</b>
5 pièces et+	<b>250 € TTC</b>	<b>50 € / an</b>

## Les 5 étapes

1



### Je réserve une visite

en prenant rendez-vous par mail ou par téléphone avec ADéQuaT Vendée.

2



### J'accueille l'auditeur

qui réalise la visite de ma location propre, comme si je recevais de nouveaux hôtes.

3



### Je reçois sous 30 jours les documents

dont la proposition de décision de classement.

4



### Je suis libre de valider cette décision

Au delà de 15 jours, le classement est acquis.

5



### Mon classement officiel est prononcé

pour un délai de 5 ans.



### Frais de dossier et de déplacement compris.

Remise dès 2 meublés appartenant à un même propriétaire.

## Prise de rendez-vous sous 48h

